



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL

Municipalité d'Ogden

Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Ogden a eu lieu le 13 novembre 2017 à 19 heures à l'hôtel de ville situé au 70 chemin Ogden à Ogden.

PRÉSENTS:

Messieurs les conseillers Michael Sudlow et Jean R. Roy et mesdames les conseillères Claudette Dupras, Marie-Andrée Courval, Lise Rousseau et Sylvie Lefebvre

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Richard Violette. Madame Vickie Comeau, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Richard Violette déclare la séance ouverte. Il est 19 heures.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2017-11-245 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre appuyé par madame Marie-Andrée Courval et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 octobre 2017

CONSIDÉRANT QUE les conseillers ont reçu copie du procès-verbal de la séance tenue le 2 octobre 2017;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec*, le maire a exercé son droit de veto à l'égard de la résolution numéro 2017-10-231;

2017-11-246 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre appuyé par monsieur Jean R. Roy et résolu à l'unanimité

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 octobre 2017, à l'exception de la résolution numéro 2017-10-231, laquelle sera soumise de nouveau à la considération du conseil lors de la présente séance.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il y a quatre (4) personnes présentes dans la salle. M. Mailhot félicite le nouveau conseil et demande ce qui en est avec la résolution du mois passé concernant la carte de crédit de la municipalité. La directrice générale lui répond qu'il s'agit de l'item 5.1 sur l'ordre du jour. M. Stairs et M. Hébert félicitent le nouveau conseil, et M. Hébert ajoute qu'il y a des citoyens d'Ogden qui sont prêts à s'impliquer et à travailler avec le conseil.

5. AFFAIRES PORTANT SUR LES SÉANCES ANTÉRIEURES

5.1 Droit de veto – résolution 2017-10-231

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal adoptait le 2 octobre 2017 la résolution 2017-10-231;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur le maire Sudlow a exercé son droit de veto relativement à cette résolution;

CONSIDÉRANT QUE l'article 142 du *Code municipal du Québec* prévoit que dans de telles circonstances, la résolution doit à nouveau être soumise à la considération du conseil;



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

2017-11-247 Il est proposé par madame Lise Rousseau
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à la majorité, le conseiller M. Jean R. Roy ayant manifesté sa dissidence

DE rejeter la résolution 2017-10-231 telle qu'elle a été adoptée le 2 octobre 2017.

ADOPTÉE

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

6.1 Dépôt du rapport forestier

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport forestier pour le mois courant. Copie du rapport a été remis aux membres du conseil qui en prennent acte.

6.2 Dépôt du rapport d'urbanisme

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport du département d'urbanisme pour le mois courant. Copie du rapport a été remis aux membres du conseil qui en prennent acte.

6.3 Nomination des conseillers à siéger sur le Comité Consultatif d'Urbanisme

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 5 du règlement numéro 2017.13 relatif au comité consultatif d'urbanisme « composition », le comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Ogden est formé de cinq (5) membres ayant droit de vote. Ces membres doivent être nommés par résolution du conseil de la municipalité :

- Trois (3) membres choisis parmi les résidents de la municipalité, à l'exclusion des membres du conseil et des officiers municipaux ;
- Deux (2) membres du conseil.

Les officiers du comité consultatif d'urbanisme sont le président, le vice-président et le secrétaire. Ces officiers sont nommés par résolution du conseil de la municipalité.

L'inspecteur en bâtiment et environnement est d'office membre de ce comité et secrétaire, sans droit de vote.

Le maire peut assister à toutes les réunions du comité s'il le souhaite.

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 6 de ce même règlement, la durée du mandat des membres du CCU est de deux ans et est renouvelable;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme ont été nommés à la séance du conseil tenue le 7 décembre 2015 en vertu de la résolution numéro 2015-12-268;

2017-11-248 Il est proposé par madame Lise Rousseau
appuyé par madame Claudette Dupras
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil donne mandat aux membres du conseil municipal à siéger sur le comité consultatif d'urbanisme, soit:

- Michael Sudlow (membre du conseil)
- Sylvie Lefebvre (membre du conseil)

QUE l'inspecteur en bâtiment et en environnement, monsieur Jean-Philippe Robitaille est d'office secrétaire du comité;

QUE la directrice générale a avisé les résidents qui sont membres du comité consultatif d'urbanisme par courriel et tous les autres résidents d'Ogden par envoi postal, pour connaître l'intérêt des résidents à participer et devenir membre du comité consultatif d'urbanisme, et les trois (3) membres choisis seront nommés par le conseil à sa prochaine séance ordinaire le 4 décembre 2017.

QUE le mandat des conseillers qui sont membres du comité consultatif d'urbanisme débutera immédiatement et prendra fin le 31 décembre 2019, sujet à l'article 6 du Règlement numéro 2017.13 relatif au comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

6.4 Cogesaf

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ogden est membre du Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF);

CONSIDÉRANT QU'une personne du conseil avait été désignée comme représentante habilitée à siéger au Cogesaf, et que cette personne était madame Sylvie Lefebvre;

2017-11-249 Il est proposé par madame Lise Rousseau
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité désigne M. Michael Sudlow comme représentant habilité à siéger au Cogesaf.

ADOPTÉE

7. ENVIRONNEMENT & GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

7.1 Nomination d'un représentant à la Ressourcerie des Frontières

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité avait nommé une représentante pour siéger sur le conseil de la Ressourcerie des Frontières et aussi pour siéger dans leur Comité des Municipalités, et que cette représentante était madame Sylvie Lefebvre, avec M. Jean R. Roy à titre de substitut;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de réunions du conseil et du comité de la Ressourcerie est censé varier de un (1) à quatre (4) fois par année, selon les besoins;

2017-11-250 Il est proposé par madame Marie-Andrée Courval
appuyé par monsieur Michael Sudlow
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil nomme Mme Marie-Andrée Courval à titre de représentante d'Ogden au conseil de la Ressourcerie des Frontières et au Comité des Municipalités de la Ressourcerie des Frontières.

QUE le conseil nomme Mme Sylvie Lefebvre à titre de substitut.

ADOPTÉE

7.2 Nomination des conseillers à siéger sur le Comité Consultatif en Environnement

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 3 du règlement numéro 2017.12 relatif au comité consultatif en environnement « composition », le comité consultatif en environnement de la Municipalité de Ogden est formé de six (6) membres ayant droit de vote. Ces membres doivent être nommés par résolution du conseil de la municipalité :

- Quatre (4) membres choisis parmi les résidents de la municipalité, à l'exclusion des membres du conseil et des officiers municipaux ;
- Deux (2) membres du conseil.

Les officiers du comité consultatif en environnement sont le président, le vice-président et le secrétaire. Ces officiers sont nommés par résolution du conseil de la municipalité.

L'inspecteur en bâtiment et environnement est d'office membre de ce comité et secrétaire, sans droit de vote.

Le maire, comme membre du conseil, peut être membre du CCE. Si le maire n'est pas membre du CCE, il peut quand même assister à toutes les réunions du comité s'il le souhaite.

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 4 de ce même règlement, la durée du mandat des membres du CCE est de deux ans et est renouvelable;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif en environnement ont été nommés à la séance du conseil tenue le 7 mars 2016 en vertu de la résolution numéro 2016-03-054;



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

2017-11-251 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par madame Claudette Dupras
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil donne mandat aux membres du conseil municipal à siéger sur le comité consultatif en environnement, soit:

- Marie-Andrée Courval (membre du conseil)
- Lise Rousseau (membre du conseil)

QUE l'inspecteur en bâtiment et en environnement, monsieur Jean-Philippe Robitaille est d'office secrétaire du comité;

QUE la directrice générale a avisé les résidents qui sont membres du comité consultatif en environnement par courriel et tous les autres résidents d'Ogden par envoi postal, pour connaître l'intérêt des résidents à participer et devenir membre du comité consultatif en environnement, et les quatre (4) membres choisis seront nommés par le conseil à sa prochaine séance ordinaire le 4 décembre 2017.

QUE le mandat des conseillers qui sont membres du comité consultatif en environnement débutera immédiatement et prendra fin le 31 décembre 2019, sujet à l'article 4 du Règlement numéro 2017.12 relatif au comité consultatif en environnement.

ADOPTÉE

7.3 Nomination d'un représentant municipal à la Régie Intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit nommer un nouveau représentant pour siéger au conseil d'administration de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook;

CONSIDÉRANT QUE les rencontres du conseil d'administration se font environ 6 fois par année;

CONSIDÉRANT QUE la prochaine rencontre de la Régie se tiendra le 29 novembre 2017 à 19h00;

2017-11-252 Il est proposé par madame Lise Rousseau
appuyé par madame Marie-Andrée Courval
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil nomme Mme Sylvie Lefebvre à titre de représentante d'Ogden au conseil d'administration de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook.

QUE le conseil nomme M. Jean R. Roy à titre de substitut.

ADOPTÉE

8. VOIRIE, TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

8.1 Subvention dans le cadre du PAARRM pour des travaux d'amélioration des chemins

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec a octroyé à la Municipalité une subvention au montant de 22,496\$ dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal («PAARRM»), soit 17,917\$ pour l'exercice financier 2017-2018, 3,053\$ pour l'exercice financier 2018-2019 et 1,526\$ pour l'exercice financier 2019-2020, pour des travaux d'amélioration sur le chemin Beebe;

2017-11-253 Il est proposé par madame Marie-Andrée Courval
appuyé par monsieur Jean R. Roy
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin Beebe pour un montant subventionné de 22,496\$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

QUE les travaux susmentionnés ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉE

8.2 Comité de voirie

CONSIDÉRANT QUE le conseil considère qu'il serait opportun d'avoir un comité de voirie;

2017-11-254 Il est proposé par monsieur Jean R. Roy
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil désigne les personnes suivantes comme membres du comité de voirie : M. Richard Violette, M. Michael Sudlow, M. Jean R. Roy, Mme Lise Rousseau, de même que l'inspecteur en voirie et la directrice générale.

ADOPTÉE

9. FINANCES

9.1 Liste des comptes payés

La secrétaire d'assemblée dépose la liste des comptes payés pendant le mois, conforme au règlement 2013-06 (dépenses incompressibles, incluant les salaires) et des comptes approuvés par résolution du conseil (dépenses autorisées). Copie de cette liste a été distribuée aux membres du conseil et est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

CONSIDÉRANT QUE le total des dépenses incompressibles et approuvées s'élève à 126,337.78\$ et les salaires s'élèvent à 17,903.27\$. Le total des dépenses payées pendant le mois s'élève donc à 144,241.05\$.

2017-11-255 Il est proposé par madame Lise Rousseau
appuyé par madame Claudette Dupras
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil approuve la liste des comptes payés pendant le mois dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

9.2 Listes des comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE le total des comptes à payer pour le mois courant est de 174,460.76\$;

2017-11-256 Il est proposé par madame Marie-Andrée Courval
appuyé par madame Lise Rousseau
et résolu à l'unanimité

QUE la liste des comptes à payer au 13 novembre dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante, soit approuvée et que la directrice générale et secrétaire-trésorière en effectue le paiement.

ADOPTÉE

9.3 Signatures pour comptes de banque et toute documentation relative au poste

CONSIDÉRANT QUE l'article 203 du *Code Municipal du Québec* stipule que « tous chèques émis et billets ou autres titres consentis par la municipalité doivent être signés conjointement par le maire et le secrétaire-trésorier ou, en cas d'absence ou d'incapacité du maire ou de vacance dans la charge de maire, par tout membre du conseil préalablement autorisé et par le secrétaire-trésorier »;

2017-11-257 Il est proposé par madame Claudette Dupras
appuyé par monsieur Jean R. Roy
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise les personnes suivantes à signer tous les chèques émis et tous billets ou autres titres consentis par la municipalité de Ogden :



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

- M. Richard Violette, maire
- M. Michael Sudlow, maire suppléant pour les mois de novembre 2017 à novembre 2018 inclusivement
- Mme Vickie Comeau, directrice générale et secrétaire-trésorière

QU'une copie de cette résolution soit transmise à la Caisse Populaire Desjardins.

QUE le maire suppléant changera le 1^{er} décembre 2018 suivant la résolution 2017-11-258 qui est jointe à la présente.

ADOPTÉE

9.4 Utilisation du fonds de roulement pour des dépenses d'investissement en 2017

CONSIDÉRANT QUE de par sa résolution 2017-01-025, le conseil de la municipalité d'Ogden a autorisé l'achat d'enseignes avec numéros civiques pour le territoire d'Ogden, et que le montant payé pour ces enseignes totalise 14,416.30\$;

CONSIDÉRANT QUE de par sa résolution 2017-02-048, le conseil de la municipalité d'Ogden a autorisé l'achat d'un système de lumières extérieures DEL pour l'hôtel de ville, et que le montant payé pour ces lumières totalise 2,545.94\$;

CONSIDÉRANT QUE de par sa résolution 2016-10-247, le conseil de la municipalité d'Ogden a autorisé la préparation de plans et devis d'ingénieur pour la reconstruction de la courbe sur le chemin Beebe, et que le montant payé pour ces plans et devis totalise 6,505.00\$;

CONSIDÉRANT QUE de par sa résolution 2017-05-126, le conseil de la municipalité d'Ogden a autorisé les travaux de reconstruction de la courbe sur le chemin Beebe, et que le montant payé pour ces travaux (moins le montant subventionné par la PAARRM) totalise 72,897.74\$;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a l'intention de payer pour les dépenses ci-haut mentionnées, soit les enseignes avec numéros civiques, le système de lumières extérieures, la préparation de plans et devis et les travaux de reconstruction de la courbe sur le chemin Beebe en utilisant les fonds disponibles dans le fonds de roulement de la municipalité, et que toutes ces dépenses seront donc payables sur une période de cinq (5) ans;

2017-11-258 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par madame Marie-Andrée Courval
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise l'utilisation du fonds de roulement pour payer pour les dépenses d'investissement ci-haut mentionnées dans cette résolution, et que le remboursement au fonds de roulement sera sur une période de cinq (5) ans.

ADOPTÉE

10. ADMINISTRATION

10.1 Serment des personnes élues – Loi sur l'Éthique et la Déontologie en matière Municipale

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil suivants ont été élus par proclamation :

- Conseiller au poste no. 1, M. Michael Sudlow, proclamé élu le 16 octobre 2017;
- Conseillère au poste. no. 3, Mme Claudette Dupras, proclamée élue le 6 octobre 2017;
- Conseillère au poste no. 4, Mme Marie-Andrée Courval, proclamée élue le 6 octobre 2017;
- Conseillère au poste no. 5, Mme Lise Rousseau, proclamée élue le 6 octobre 2017;
- Conseillère au poste no. 6, Mme Sylvie Lefebvre, proclamée élue le 6 octobre 2017;

et que les membres du conseil suivants ont été élus lors de l'élection municipale qui a eu lieu le 5 novembre 2017 :

- Maire, M. Richard Violette, proclamé élu le 10 novembre 2017;
- Conseiller au poste no. 2, M. Jean R. Roy, proclamé élu le 10 novembre 2017;

et que les proclamations d'élection des candidats et candidates ont donc toutes été faites, conformément à la *Loi sur les Élections et les Référendums dans les Municipalités*;

Les membres du conseil déclarent sous serment qu'ils exerceront leurs fonctions de conseiller avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du *Code d'Éthique et Déontologie des Élus*



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

de la Municipalité d'Ogden et qu'ils s'engagent à respecter les règles de ce code applicables après la fin de leur mandat;

Ces déclarations seront expédiées au bureau régional des Affaires municipales et des Régions.

10.2 Nomination du maire suppléant

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 116 du *Code municipal du Québec*, « le conseil peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés »;

2017-11-259

Il est proposé par madame Claudette Dupras
appuyé par madame Marie-Andrée Courval
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil nomme le conseiller no. 1, M. Michael Sudlow comme maire suppléant pour les mois de novembre 2017 à novembre 2018 inclusivement;

QUE le conseil nomme les conseillers suivants comme maire suppléant, d'après leur numéro de siège, pour les dates mentionnés ci-après (soit pour une période de sept (7) mois chaque):

Conseiller no. 2 = M. Jean R. Roy – pour les mois de décembre 2018 à juin 2019 inclusivement;
Conseillère no. 3 = Mme Claudette Dupras – pour les mois de juillet 2019 à janvier 2020 inclusivement;
Conseillère no. 4 = Mme Marie-Andrée Courval – pour les mois de février à août 2020 inclusivement;
Conseillère no. 5 = Mme Lise Rousseau – pour les mois de septembre 2020 à mars 2021 inclusivement;
Conseillère no. 6 = Mme Sylvie Lefebvre – pour les mois d'avril à octobre 2021 inclusivement.

QUE si un conseiller ne désire pas agir à titre de maire suppléant quand c'est son temps pour le faire, son tour sera passé et le maire suppléant sera le prochain conseiller sur la liste, toujours en respectant la période maximale de sept (7) mois consécutives par personne, sauf pendant la première année.

QUE lorsque tous les conseillers ont été offerts leur tour pour agir comme maire suppléant pour sept (7) mois, le cycle recommencera de nouveau par ordre des sièges des conseillers sur la liste.

ADOPTÉE

10.3 Nomination d'un substitut pour assister aux séances de la MRC Memphrémagog en l'absence du maire

2017-11-260

Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par monsieur Michael Sudlow
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil nomme le maire suppléant comme substitut à monsieur le maire Richard Violette aux assemblées de la MRC Memphrémagog quand ce dernier est dans l'impossibilité d'y assister.

ADOPTÉE

10.4 Formation obligatoire pour tous les élus municipaux – FQM

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'Éthique et la Déontologie en Matière Municipale* stipule à l'article 15 : « Tout membre d'un conseil d'une municipalité qui n'a pas déjà participé à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale doit, dans les six mois du début de son mandat, participer à une telle formation »;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) offre cette formation obligatoire sur le comportement éthique à plusieurs dates dans la région de l'Estrie et aussi en ligne en tout temps;

CONSIDÉRANT QUE seulement quatre (4) des membres du présent conseil ont déjà assisté à la formation sur le comportement éthique offerte par la FQM, notamment M. Michael Sudlow, M. Jean R. Roy, Mme Lise Rousseau et Mme Sylvie Lefebvre;



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

CONSIDÉRANT QUE les trois (3) autres membres du conseil doivent nécessairement assister à cette formation obligatoire d'ici la date butoir du 5 mai 2018;

CONSIDÉRANT QUE le coût de cette formation est de 200\$ par personne, taxes en sus, pour la formation en ligne ou de 245\$ par personne, taxes en sus, pour la formation en salle;

2017-11-261 Il est proposé par madame Lise Rousseau
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil demande à ces trois (3) membres du conseil de choisir soit la formation en ligne ou en salle à la date et l'endroit que chacun préfère pour suivre cette formation, conformément au programme de formation 2017-2018 fournie par la FQM, et que chacun avise la directrice générale de leur choix le plus tôt possible.

QUE la directrice générale inscrive ces trois (3) membres du conseil soit en ligne ou aux dates et endroits choisis par eux pour la formation sur le comportement éthique, au coût de 200\$ par personne pour la formation en ligne ou de 245\$ par personne pour la formation en salle, taxes en sus.

ADOPTÉE

10.5 Party de Noël

2017-11-262 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par monsieur Michael Sudlow
et résolu à l'unanimité

QUE le Party de Noël aura lieu au restaurant À la Claire Fontaine le samedi, 2 décembre 2017 à 18 heures.

QU'y soient conviés les élus, les employés municipaux, les membres du comité consultatif d'urbanisme et les membres du comité consultatif en environnement, ainsi que leurs conjoints.

QU'une dépense maximum de 1,000\$ taxes en sus soit autorisée pour la tenue de cet événement, tenant en compte que les conjoints des élus devront payer eux-mêmes pour leur propre repas.

ADOPTÉE

10.6 Déclarations des intérêts pécuniaires des élus

Conformément à l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, les membres du conseil suivants ont déposé une déclaration écrite de leurs intérêts pécuniaires dûment complétée et signée : M. Richard Violette, M. Michael Sudlow, M. Jean R. Roy, Mme Claudette Dupras, Mme Marie-Andrée Courval, Mme Lise Rousseau et Mme Sylvie Lefebvre.

10.7 Horaire des rencontres relatives au budget

L'atelier de travail du conseil portant sur la préparation du budget 2018 aura lieu le vendredi, 1 décembre 2017 à 9 heures.

La séance publique d'adoption du budget 2018 aura lieu le mercredi, 20 décembre 2017 à 20 heures.

10.8 Renouvellement de l'assurance de la Municipalité

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu sa facture annuelle du Groupe Ultima Inc pour la couverture assurance couvrant l'année 2018;

CONSIDÉRANT QUE le coût est de 15,117.00\$ taxes incluses;



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

2017-11-263 Il est proposé par monsieur Jean R. Roy
appuyé par madame Claudette Dupras
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise le paiement du renouvellement de l'assurance de la municipalité au montant maximal de 15,117.00\$ taxes incluses.

ADOPTÉE

10.9 Dépôt de lettre d'offre de protections d'assurance additionnelles

La secrétaire d'assemblée dépose une lettre reçue des courtiers d'assurance PMA Conway offrant des protections d'assurance additionnelles à la municipalité. Les documents joints à la lettre seront complétés par la Directrice générale, tel que demandé. Copie de cette lettre a été remise aux membres du conseil qui en prennent acte.

10.10 Autorisation de destruction de boîtes d'archives

CONSIDÉRANT QUE les archives de la municipalité ont été mis à jour et qu'une liste des dossiers à être détruits a été préparée par les archivistes et fournie à la municipalité, ce qui comporte un total de six (6) boîtes de dossiers;

2017-11-264 Il est proposé par madame Lise Rousseau
appuyé par madame Marie-Andrée Courval
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la destruction des six (6) boîtes d'archives à être détruit, selon la liste fournie par les archivistes.

ADOPTÉE

10.11 Nomination d'un répondant pour Ogden à la Table de Concertation des Aînés

CONSIDÉRANT QUE la Table de concertation des aînés (TCA Memphrémagog) est un regroupement dynamique d'organisations qui coordonne depuis 1991 plusieurs projets visant l'amélioration de la qualité de vie des personnes âgées;

CONSIDÉRANT QUE la TCA Memphrémagog avait demandé qu'une personne du conseil municipal soit désignée pour agir à titre de répondant des enjeux touchant les personnes âgées, et que cette personne serait invitée à assister à deux (2) rencontres cette année;

CONSIDÉRANT QUE le conseil avait nommé Mme Sylvie Lefebvre à titre de répondante à la Table de Concertation des Aînés;

2017-11-265 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par madame Lise Rousseau
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la Municipalité d'Ogden désigne Mme Claudette Dupras à titre de répondante à la Table de Concertation des Aînés de la MRC de Memphrémagog.

ADOPTÉE

10.12 Formation pour la directrice générale

CONSIDÉRANT QUE l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ) offre un cours de perfectionnement concernant la nouvelle Loi 122 et les impacts de cette loi sur le travail du directeur général et secrétaire-trésorier et invite la directrice générale à assister à ce cours important;

CONSIDÉRANT QUE ce cours se tiendra sur deux journées consécutives à Sherbrooke les 24 et 25 janvier 2018 et que le tarif membre pour assister à cette formation est de 522\$ taxes en sus si payé avant le 13 décembre 2017;



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

2017-11-266 Il est proposé par madame Lise Rousseau
appuyé par madame Claudette Dupras
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la directrice générale, Mme Vickie Comeau, à assister à cette formation se tenant les 24 et 25 janvier 2018.

QUE le conseil autorise le paiement du coût d'inscription de 522\$ taxes en sus.

QUE le conseil autorise le remboursement des frais de déplacement encourus pour assister à cette formation.

ADOPTÉE

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 Nomination du représentant pour Ogden à l'Association du Parc Weir

CONSIDÉRANT QU'il est important que la municipalité d'Ogden ait un représentant pour siéger sur le conseil de l'Association du Parc Weir, et que M. Richard Violette avait été nommé comme représentant en avril 2017;

2017-11-267 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par madame Lise Rousseau
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil nomme M. Richard Violette à titre de représentant d'Ogden au conseil de l'Association du Parc Weir.

ADOPTÉE

11.2 Nomination du représentant pour Ogden pour Réseau Biblio

CONSIDÉRANT QU'un représentant pour Ogden doit être nommé pour le Réseau Biblio de l'Estrie afin que cette personne puisse avoir droit de vote lors de leur assemblée générale annuelle;

CONSIDÉRANT QUE la personne qui avait été désignée à titre de représentante municipale est Mme Sylvie Lefebvre;

2017-11-268 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par monsieur Jean R. Roy
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil nomme Mme Lise Rousseau à titre de représentante municipale pour le Réseau Biblio de l'Estrie.

ADOPTÉE

11.3 Nomination du représentant municipal pour le comité du patrimoine d'Ogden

CONSIDÉRANT QU'un représentant du conseil municipal qui siège sur le comité du patrimoine d'Ogden doit être nommé, comme requis par la loi sur le patrimoine culturel;

CONSIDÉRANT QUE la personne qui avait été désignée à titre de représentante du conseil municipal était Mme Sylvie Lefebvre;

2017-11-269 Il est proposé par madame Lise Rousseau
appuyé par madame Marie-Andrée Courval
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil nomme Mme Sylvie Lefebvre à titre de représentante du conseil municipal sur le comité du patrimoine d'Ogden.

ADOPTÉE



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

12.1 Nomination du représentant pour Ogden au Conseil d'Administration du Comité d'Ambulance Stanstead

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité d'Ogden doit avoir un représentant sur le Conseil d'Administration du Comité d'Ambulance Stanstead, et que ce représentant était M. Jean R. Roy;

2017-11-270 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par monsieur Michael Sudlow
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la municipalité d'Ogden nomme M. Jean R. Roy comme membre représentant Ogden sur le Conseil d'Administration du Comité d'Ambulance Stanstead.

ADOPTÉE

12.2 Nomination des délégués à la Régie de l'Est

CONSIDÉRANT QUE, de par sa résolution no. 2017-09-210, la municipalité d'Ogden a approuvé l'entente intermunicipale relative au service de protection contre les incendies Memphrémagog Est;

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit maintenant nommer un délégué auprès de la Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est;

2017-11-271 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par madame Marie-Andrée Courval
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la municipalité d'Ogden nomme le maire, M. Richard Violette comme délégué auprès de la Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est, communément appelé «Régie incendie de l'Est» et le conseiller, M. Michael Sudlow comme délégué substitut tel que le prévoit les articles 5.1 et 5.3 de l'entente.

ADOPTÉE

13. RÉGLEMENTS ET POLITIQUES INTERNES

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

14. RAPPORT DU MAIRE ET RAPPORT DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG

14.1 Diverses rencontres

L'ancien maire, M. Sudlow, mentionne qu'il est allé, avec la directrice générale, visiter le Centre de Tri à Sherbrooke et que la visite était très éducative. Il mentionne aussi que le Canton de Stanstead a dépensé des sommes subventionnées par le député afin de faire des réparations sur la section nord du chemin Marlinton qui est utilisée principalement par les résidents d'Ogden. M. Sudlow confirme que les travaux de reconstruction de la courbe sur le chemin Beebe ont été complétés. Il ajoute qu'il a parlé avec la mairesse de Bolton Est qui n'a pas d'entente avec la S.P.A. et qu'il sera intéressant de voir comment ils vont s'occuper des cas d'animaux. Enfin M. Sudlow mentionne que le COGESAF a tenu une rencontre concernant le Marais Doré le 2 novembre.

Le maire, M. Violette, fait une motion afin de remercier les anciens membres du conseil d'Ogden, soit M. Joe Stairs, M. Alain Carrier, M. Robert Lebrun et M. Richard Roy, pour leur contribution à la municipalité. Une mention à cet effet sera placée dans le prochain Quatre-Feuilles.

14.2 Divers dossiers de la MRC de Memphrémagog

L'ancien maire, M. Sudlow, mentionne que la MRC appuie une étude sur l'eau souterraine et aussi que dans son rapport d'activités culturelles, le patrimoine est mentionné comme étant une priorité. M. Sudlow annonce que le nouveau poste de la SQ est enfin sous construction. Il mentionne enfin que la Régie de l'Est tiendra sa première rencontre plus tard au mois de novembre.



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

15. LISTE DE CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue pendant le mois a été déposée et est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Hébert mentionne la lettre reçue du propriétaire d'un terrain près du Marais de Marlinton et que le propriétaire aimerait avoir une réponse par lettre du maire. M. Hébert fait aussi part des recommandations faites par SCENE concernant un mémorial à M. Harry Isbrucker. Il donnera ces recommandations par écrit au conseil pour que les membres puissent en discuter. M. Mailhot demande le nom et l'emplacement de la compagnie qui vient ramasser les carcasses de chevreuil, et la directrice générale lui a fourni l'information demandée.

2017-11-272 17. LEVÉE DE LA SÉANCE

La conseillère Mme Sylvie Lefebvre propose la levée de la séance, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités. Il est 20 heures 5 minutes.

Richard Violette
Maire

Vickie Comeau
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Richard Violette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.